

REGLEMENT du TRAIL des Sentiers du Colporteur 2019

Trail Court : Trail du Colporteur : 24km (900m D+) Départ 9h00 du camping de Mazirat

Course Nature : Les Sentiers des Barrages : 16km (600m D+) Départ 9h00 du camping de Mazirat

Rando course Nature : La Ronceraie : 7km (250m D+) Départ 9h00 du camping de Mazirat

Organisation : les trois épreuves sont organisées par l'association Commentry Aventure Passion 03. Elles s'appuient sur le règlement de la FFA et plus particulièrement sur les Règles Techniques de Sécurité spécifiques aux trails prévues dans la réglementation des manifestations running 2019.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront **exclusivement par internet sur le site** www.erun63.com

Elles ouvriront le Samedi 29 janvier à 8h00.

Le nombre de places est limité pour chaque épreuve. Il est de :

150 places pour le trail du colporteur

250 places pour les sentiers des barrages

100 places pour la Ronceraie

Les inscriptions seront closes le vendredi 15 mars 2017 à 20h00 ou dès que le quota des places disponibles sur chaque course sera atteint.

S'il reste des places disponibles après le 15 mars, il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve avec un surcoût de 5.00 euros.

Le retrait des dossards se fera à la salle polyvalente de Mazirat à coté du camping.

Départ :

Il sera donné à 9h00 pour le trail du colporteur et pour les Sentiers des barrages.

Il sera donné à 9h10 pour la Ronceraie.

Circuits : Les circuits de ces trois épreuves empruntent des routes, des chemins, des prairies, des sentiers étroits et abrupts situés sur les communes de Mazirat, Sainte-Thérence et Teillet-Argenty. Certaines zones sont privées et d'autres situées en zone Natura 2000.

Circulation : La circulation automobile sera autorisée sur les axes routiers empruntés. Les coureurs devront impérativement respecter les consignes des signaleurs et respecter les passages obligatoires matérialisés par des cônes de signalisation ou de la rubalise CAP 03 lorsque cela sera nécessaire à leur sécurité.

Des signaleurs équipés du matériel obligatoire (gilet + panneaux K10 +radio + arrêtés) seront disposés aux intersections de routes et de chemins. Sur les trois communes, des arrêtés pourront être produits pour faciliter la circulation en fonction des besoins.

Conditions de participation : Application de la réglementation FFA des manifestations running 2019. Tous les coureurs devront impérativement avoir signé leur bulletin d'inscription et déclaré avoir lu le règlement de l'épreuve.

Respect impératif des dispositions de l'article L231-2-1 du code du sport.

Licences et certificats médicaux acceptés :

Seuls sont acceptés les documents suivants :

Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou d'un Pass'j'aime courir

Licence d'une Fédération agréée où devra obligatoirement être mentionné la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à Pied en compétition.

Sinon un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

Les participants renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs

Les accompagnateurs en VTT sont interdits

Les participants ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche et le dossard sera remis au signaleur qui indiquera à l'organisation la mise hors course.

Les concurrents se doivent assistance, secours et entraide.

Remise des dossards : Les dossards seront munis d'une puce et remis à partir de 7h00 à la salle municipale de Mazirat.

A l'arrivée, Ne pas retirer la puce du dossard. Votre dossard devra obligatoirement être rendu à l'arrivée (même en cas de régulation ou d'abandon).

Catégories :

L'âge minimum pour participer au trail du Colporteur et aux Sentiers des Barrages est de 18 ans (catégorie juniors) nés en 2001 et avant.

Il n'y a pas d'âge minimum pour participer à La Ronceraie

Les catégories d'âge se basent sur l'âge atteint au cours de l'année civile.

Tarifs :

Trail du Colporteur : 18,00 euros

Les Sentiers des Barrages : 13,00 euros

La Ronceraie : 8,00 euros

Une majoration de 5,00 euros sera effectuée pour les engagements sur place

Assurance :

L'organisateur est assuré en responsabilité civile auprès de la MAIF pour cette épreuve.

Assistance médicale :

Assurée par un médecin urgentiste et une équipe de secouristes.

L'épreuve est couverte par un PC radio et environ 20 TW sur l'ensemble du circuit

Sécurité et encadrement :

Vérification du circuit par l'organisation avant le départ de l'épreuve. Des commissaires balais fermeront les circuits à pied (serre files). Le circuit sera balisé et des signaleurs seront placés sur les points sensibles.

Deux barrières horaires seront installées sur le trail du Colporteur au **km 18 à 12h10** et au **km 20 à 12h30**.

Les coureurs arrivant sur ces points au-delà du temps limite seront orientés vers l'arrivée (parcours de replis balisés).

Les temps limites de course sont :

Trail du Colporteur : 4h30

Sentiers des Barrages : 3h30

La Ronceraie : pas de temps limite

Au-delà des temps limites de course, tout coureur se trouvant encore sur le parcours sera arrêté et rapatrié sur la ligne d'arrivée.

Matériel obligatoire :

Les coureurs devront prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve : chaque coureur devra obligatoirement avoir avec lui les éléments suivants :

Coupe vent, bonnet ou tour de cou, sifflet, couverture de survie, 500 ml de boisson, vivres de course. Contrôle du matériel lors du retrait des dossards.

Ravitaillement : Un seul point de ravitaillement solide et liquide au km 12, sur le trail du Colporteur ainsi que sur les Sentiers des Barrages.

A l'arrivée un buffet salé sucré vous attendra.

Douches : accessibles au camping mais nombre limité.

Classements récompenses :

Pour chaque trail : classement scratch masculin et féminin (3 premiers)

Classement par catégorie d'âge suivant la classification FFA 2019 : Juniors, Espoirs, Seniors, Master 1, 2, 3, etc Récompenses au 1^{er} de chaque catégorie sans cumul.

Les classements seront adressés par mail à chaque participant.
Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant lors du retrait des dossards.

Renseignements : toutes les informations sont disponibles sur le site www.cap03.fr ainsi que sur la page Facebook de CAP 03 <https://www.facebook.com/cap03ass/>

Parking : le parking sera situé juste entre la salle de retrait des dossards et le camping où seront donnés les départs.

Responsabilité : Le fait de s'engager implique que le concurrent ait pris connaissance et accepte les termes de ce présent règlement. Il s'engage par ailleurs à respecter l'environnement et la nature (nombreux passages en zones NATURA 2000 et sur propriétés privées). Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident dû au non respect du règlement, des ordres des signaleurs ou en cas de défaillances consécutives à un mauvais état de santé ou une conduite à risque.

Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve pour garantir la sécurité des participants.

Droit à l'image : Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

Information importante :

Compte tenu du fait que les parcours empruntent de nombreux chemins et terrains privés, aucune reconnaissance préalable ne sera autorisée et les tracés ne seront dévoilés que le jour du trail.